La Bavette

La revue de la commune de Maligny
N° 10
Janvier 2023

Editorial

Progressivement, nous retrouvons nos habitudes d'avant, nous revoyons avec plaisir proches, amis, voisins même si les poignées de main ou les embrassades se font hésitantes et que la télévision se charge de nous rappeler que le risque est toujours présent.

Souvent on entend, il faut vivre avec ! Certes mais maintenant d'autres difficultés émergent : coût de la vie, manque d'eau, pénurie d'essence, de moutarde, sur fond de guerre, de coupures d'électricité, …
Beaucoup de lassitude et d'angoisse, mais il ne faut pas oublier de vivre tout simplement, de continuer à partager, à participer à ce que l'on nous offre.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille mais nous pouvons tous ensemble la rendre moins dure.

C'est pourquoi, la Bavette vous offre un moment de lecture.

A pied ou en voiture, la commune toujours bien… chaussée !

L'intensification du trafic routier et le non-respect croissant de la vitesse lors de la traversée de Maligny, nous ont décidés de travailler sur son aménagement en collaboration avec la Mica.
Ces travaux se dérouleront sur plusieurs années de l'entrée à la sortie du village si nous sommes toujours soutenus financièrement par le Département (subventions) et l'octroi d'amendes de police pour la signalisation.
La première phase a donc débuté en septembre 2022 par le rapprochement du panneau d'entrée du village à la hauteur des premières habitations, le déplacement du panneau de priorité à droite signalant un croisement et incitant à la prudence et l'**aménagement du carrefour** pour être mieux identifié par les automobilistes. Deux passages piétons seront prochainement installés.
En 2023, une **deuxième phase** de travaux constituera à sécuriser les accotements par la **pose de trottoirs** et de **passages piétons** jusqu'à la rue du Noyer.

D'autres phases de travaux sont déjà à l'étude.

La Bavette © est réalisée avec l'aide de l'équipe municipale et de tous les habitants qui ont accepté bénévolement de fournir des informations, des photographies, des textes, des moyens techniques et de leur temps.

La lettre du Maire

2022 fut une année avec fort peu de conséquences sur la vie de la commune. Les élections présidentielles puis législatives ont suscité peu d'enthousiasme.

Maligny semblait endormie par les fortes chaleurs de l'été, les personnes sont souvent restées chez elles pour attendre un peu de la fraîcheur du soir pour sortir prendre l'air. Le Conseil Municipal a résisté à la torpeur ambiante en poursuivant ses travaux malgré le nombre restreint de ses membres.

Ensemble, nous réfléchissons au meilleur moyen d'améliorer la sécurité du village et de faire en sorte que chacun s'y sente bien. Nous sommes attentifs aux possibilités de faire des économies d'énergie, de s'adapter au dérèglement climatique par la diversification des essences de la forêt, de rechercher la meilleure solution pour entretenir le cimetière. Certains membres du Conseil participent à quelques réunions d'information, d'autres veillent et suivent l'évolution des travaux en cours.

Tout cela avec un budget contraint au regard de la situation actuelle et à venir. Mais nous gardons le moral !

ETAT CIVIL

Décès

Isabelle Vigneron (6 janvier)
Danielle Leneuf (7 février)
Raymonde Marquet (29 avril)
Margot Segaut (30 juin)
Marie-Cécile Chauvière (12 juillet)
Patrick Rover (11 novembre)

Le Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 8 réunions en 2022 pour prendre les bonnes décisions sur le présent et l'avenir de la commune :

- ***Le 24 janvier***

- Adoption d'une caution de 300 € pour la location de la salle des fêtes,
- Listage des travaux de l'année à envisager en investissement et en fonctionnement en vue d'établir le budget 2022,
- Création d'un site web,
- Travaux ONF : plan de gestion de la forêt,
- Restauration de la chapelle,
- Entretien du chemin du Grand Nanteux,
- Titularisation de l'agent administratif

- ***Le 15 avril***

- approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat 2021,

Investissement

. Dépenses réalisées : 159 244,34 €
. Recettes réalisées : 54 299,56 €

Fonctionnement

. Dépenses réalisées : 128 532,78 €
. Recettes réalisées : 156 247,15 €

Solde disponible à affecter : 222 020,68 €

- Vote du budget primitif 2022

Investissement

. Dépenses : 234 309,16 €
. Recettes : 234 309,16 €

Fonctionnement

. Dépenses : 271 109,60 €
. Recettes : 458 687,84 €

- Subventions accordées pour un montant de 1 470 €,
- Don exceptionnel pour l'Ukraine : 1 000 € (soit 5 € par habitant)

- ***Le 16 mai***

- Création d'un poste d'agent technique territorial
- Choix du webmaster
- Création d'un boulodrome
- Achat de Carte Avantages jeunes pour les enfants de 6 à 18 ans
- Projet du 14 juillet (*suite page 3)*

Les nouveaux habitants …

Monsieur et Madame Bayen et leurs deux enfants
Monsieur Mariette
Monsieur Varraut

S'il y a des oublis, c'est sans doute que les nouveaux arrivants n'ont pas osé franchir le seuil de la mairie.

Le Conseil municipal

Suite de la page 2

- ***Le 23 juin***

- Délibération pour la titularisation de l'agent administratif au 1er juillet 2022
- Approbation pour l'application du nouveau plan comptable (M57)
- Délibération sur le temps de travail des employés territoriaux
- Maintien de l'affichage des actes (compte rendu, dates des Conseils,…) en attendant le site *internet*
- Réflexion sur les travaux de voirie 2023

- ***Le 6 septembre***

- Délibération sur le plan de financement des travaux de voirie 2023 pour demande de subvention

- ***Le 4 octobre***

- Délibération pour remboursement de frais avancés par Madame le Maire
- Election d'un conseiller délégué chargé des questions de sécurité : Marc Hannoyer
- Campagne d'affouages 2022-2023
- Renouvellement du bail de la parcelle C190 pour fermage
- Vote des primes annuelles des agents territoriaux de la mairie
- Réflexion sur les travaux 2023
- Illuminations de Noël
- Le fleurissement

- ***Le 17 novembre***

- Attribution des places à dépôt et tarif
- Affouages sur le bois du Blanchot
- Approbation du changement d'adresse de la CCPAL
- Renouvellement de la demande de subvention pour le remplacement des portes de la mairie et de la salle des fêtes

- ***Le 14 décembre***

- Bilan de l'année 2022 (financier et réalisations)

Pour mémoire, chaque ordre du jour de séance se termine par les questions ou information diverses des conseillers.

*Les **élections 2022** présidentielles des 10 et 24 avril suivies des élections législatives des 12 et 19 juin ont mobilisé peu de votants. Sur 180 inscrits, un tiers seulement des électeurs s'est déplacé.*

Les principales réalisations en 2022

Aménagement de l'entrée nord de Maligny et du premier carrefour
Réfection du chemin de Thoreille (subvention du Département de 30 %).
Nettoyage extérieur et **entretien** de la toiture de l'église.
Achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes
Création d'un boulodrome sur l'aire de la salle des fêtes pour le bonheur des boulistes.
Poursuite du **curage des fossés**, **entretien** des haies.
Distribution de la carte **« Avantages Jeunes »** aux enfants de Maligny âgés de 6 à 18 ans.

Les projets qui se poursuivent en 2023 :

Réfection de toitures (salle des fêtes et local derrière la mairie) et restauration du pilier (non achevée suite aux intempéries qui ont monopolisé toute l'attention de l'entrepreneur en charge des travaux)
Remplacement des portes de la mairie et de la salle des fêtes (non octroi des subventions sollicitées en 2022)
Finalisation du site web

Les projets 2023

2 appels à projet de voirie déposés auprès de la Préfecture :

- **création de trottoirs** sur la route d'Arnay jusqu'au chemin du Noyer avec mise en place de passages piétons
- **réfection du chemin** du Grand Nanteux de la D36 jusqu'à la limite de propriété du domaine.
- **Renouvellement de la demande de subvention** pour les portes (mairie, salle des fêtes)
- **Réfection de la chapelle** (intérieur et extérieur) et **pavement du parvis** du lavoir (en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour le montage du dossier de demande de subventions.
- **Entretien du cimetière**.
- Travail en collaboration avec la CCPAL pour **l'aménagement d'un sentier de randonnée** dans les années à venir.

La forêt

Le Conseil Municipal ayant refusé l'intégration des bois communaux au régime forestier, l'élaboration du plan de gestion est bloquée. Les bois sont aménagés au fur et à mesure des soins à apporter à la forêt avec la collaboration de Monsieur Minotte qui succède à Monsieur Balmet en retraite.

La Commission « bois » est très vigilante à un bon entretien de la forêt et ses membres souhaitent une diversification des essences afin de lui donner un *« air forestier »* où il fait bon s'y promener tout en pensant à l'avenir de nos enfants ; n'oublions pas que la vente du bois est une source de revenus non négligeable pour la commune.

Et pour en savoir plus sur le sujet, reportez-vous en page 6 dans laquelle la Commission « bois » vous fait un point complet !

La salle Saint Pierre

En 2022, les festivités ont repris et la salle Saint-Pierre a été louée 14 fois. Nous pouvons proposer désormais aux locataires une prestation de ménage effectuée par un autoentrepreneur, Monsieur Fabien PICAULT de Jouey : nettoyage des sols (avec machine), des surfaces inox de la cuisine et des vitres.

La boite à livres

La boîte à livres fonctionne bien mais pourquoi y déposer des revues datant de 1980 (!), des livres en très mauvais état dont les pages sautent dès qu'ils sont ouverts ou des ouvrages vulgaires à connotation érotique à ne pas mettre entre toutes les mains ?

Les actions citoyennes

Les actions citoyennes ont connu un manque de chance : le temps n'était pas favorable pour un désherbage du cimetière et du lavoir. Quant au ménage de l'église, il n'a pas suscité un grand enthousiasme, surtout chez les plus jeunes. Madame le Maire tient toutefois à remercier les dames qui ont participé à cette action et qui ont donné de leur temps.

Au niveau de l'Etat, il est demandé aux communes de relever le défi de la participation citoyenne. Effectivement, ces actions constituent un véritable levier pour participer à la vie collective, faire connaissance avec son voisin(e) ou d'autres habitants du village, … C'est une façon de se montrer solidaire et partie prenante de la vie de Maligny. Pas aisé !
L'occasion sera donnée de tenter à nouveau la chance. Et si vous avez des idées plus motivantes elles seront reçues avec enthousiasme !

Création d'un correspondant « incendie et secours »

A compter du 1er novembre 2022, chaque commune doit de se doter d'un correspondant « incendie et secours ».
Le 4 octobre, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité **Monsieur Marc Hannoyer**, conseiller municipal.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant « incendie et secours » peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, des conventions et des documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Quelques brèves

Pour une meilleure information, la Mairie a adhéré à **Panneau Pocket** accessible et gratuit à tous les habitants qui le souhaitent. Pour rappel, son mode d'emploi avait été distribué dans chaque boîte aux lettres. Ainsi, l'information locale ou élargie circule-t-elle plus vite. Les statistiques montrent que de nombreuses personnes consultent ce nouveau moyen de communication.

Depuis le 1er juillet et dans un premier temps, les communes **doivent afficher les délibérations** prises et signées par le maire et le secrétaire de séance lors du Conseil Municipal dans un délai d'une semaine, puis dans un second temps **afficher le procès-verbal** (exit le compte rendu) du précédent Conseil approuvé par tous ses membres lors du Conseil municipal suivant.

La **maintenance de l'éclairage public** n'aura lieu qu'une fois dans l'année. Toutefois, si des pannes nous sont signalées, l'information sera transmise au Siceco qui envisagera un déplacement.

A compter du 1er janvier 2023, les dossiers de **demandes d'urbanisme** se feront en ligne.

La **fibre**, tant attendue, devrait arriver bientôt, sans doute au premier trimestre 2023 …

A compter du 1er janvier 2023 : Le tri des déchets ménagers va évoluer !

Quelques-uns des curieux déchets déposés au point de collecte de Maligny : faut-il être « distrait » pour le confondre avec la déchetterie de Saint-Prix-les-Arnay !

Pour illustrer le site web, nous avons besoin pour l'agrémenter de photos anciennes ou non de Maligny. Nous faisons un appel auprès des personnes qui en possèdent et qui accepteraient de les partager.

Le bois : le point de vue de la Commission

La commune de Maligny possède 174 hectares de bois gérés par l'ONF, ce qui est une obligation légale imposée aux communes, et 58 hectares non soumis au régime forestier de cet organisme.
L'ONF ne veut pas relancer de nouveau plan de gestion tant que la commune ne lui confiera pas la gestion de l'ensemble de ses bois. Ce sera donc au Préfet et au Ministère de l'Agriculture de trancher. Il n'y aura pas de subvention allouée pour entretenir et régénérer les bois tant que la Commune ne connaîtra pas les suites données.

Pour autant, les garants du bois, les Conseillers municipaux et les agents de l'ONF continuent de travaillent ensemble afin que les affouagistes bénéficient de bois dans les parcelles attribuées, en sachant qu'il doit servir uniquement à chauffer son foyer et ne peut être revendu. Pour mémoire, la Commune comptait 80 affouagistes en 2002 : actuellement, pour la période 2022/2023, 31 affouagistes se sont déclarés.
Toutefois, les garants du bois s'efforcent d'assurer un minimum de 12 stères par affouagiste. Cela a été rendu possible par l'héritage de la commune d'une parcelle du Bois de Blanchot, issu de l'ex-CCAS dissous en 2021. Dès la fin de cette année 2022, les affouagistes vont d'ailleurs commencer à l'exploiter afin de préparer une régénération.

Il faut savoir qu'un arbre de chauffage pousse en un minimum de 30 à 40 ans et qu'un arbre vendu aux scieries doit pousser en un minimum de 100 ans ! Dans ces conditions, au regard de la surface des bois de Maligny, il n'est pas raisonnable de réaliser des coupes rases de parcelle. Aussi, tenterons-nous, à l'avenir, de faire des prélèvements sur certaines parcelles avec régénération.
Les garants des bois cherchent avec l'aide de l'agent référent de l'ONF à programmer des visites d'Entreprises qui achètent les grumes de nos bois. Les agents de l'ONF nous avaient signalé que ces sociétés seraient ravies de présenter leur travail et les réalisations effectuées grâce à nos bois. Les garants du bois souhaitent donc, dans un premier temps, rencontrer la Société « Les dérouleurs de bois » située à Pouilly en Auxois. Les personnes intéressées par cette visite peuvent se faire connaître à la Mairie. Pour l'instant la date n'est pas fixée.

N'oublions pas l'importance de nos forêts ; elles produisent du bois d'œuvre, de chauffage et sont également un lieu d'agrément (promenade, récolte de champignons) et de chasse !

A propos du fleurissement et du cimetière

Les nouvelles tendances écologiques et climatiques nous conduisent à modifier notre comportement dans le respect de la nature et du bon usage de l'eau.
Mais comment fleurir le village ? Comment entretenir le cimetière sans pesticide ou si peu efficace ?

Pour le fleurissement, donner place aux graminées, aux gauras et autres plantes résistantes à la sécheresse et en finir avec les géraniums souffreteux au cours de l'été surtout si celui-ci est ensoleillé et sec.
La commission « fleurissement » serait ravie d'avoir des habitant(e)s ayant des connaissances florales pour la guider dans le choix des plantes. Faites-vous connaître !

De nombreuses personnes ont manifesté leur mécontentement sur l'état du cimetière. A lui seul, le cantonnier ne peut pas assurer l'entretien de la totalité du cimetière.
C'est pourquoi deux mesures seront prises en 2023. Des consignes seront affichées à l'entrée du cimetière afin que chaque personne ou famille entretienne autour de leur tombe respective. En revanche, le Conseil municipal réfléchit à la meilleure façon d'entretenir les allées principales.

Les commémorations en 2022

La **cérémonie du 8 mai** a pu de nouveau accueillir la clique de Lacanche qui donne à ces événements une véritable solennité par l'interprétation des classiques musicaux de circonstance et de l'hymne national !

Merci à Marc Hannoyer : grâce à lui, Maligny a retrouvé un porte-drapeau : Philippe Bligny !

La cérémonie du **11 novembre** s'est déroulée avec les mêmes acteurs et sans oublier pour les 2 dates, la présence de nos fidèles habitants qui ont été conviés au pot de l'amitié par Madame le Maire.

N'oubliez pas !

Le Centre Social du Pays d'Arnay vous propose ses services d'aide à la personne, ses activités périscolaires, ses permanences, notamment les infirmières et les assistantes sociales, sa médiathèque sans oublier **France Services** qui accueille les habitants qui souhaitent être orientés, aidés et accompagnés dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne et le service d'aide à l'informatique réalisé par notre Conseiller numérique, son accueil de loisirs pour les jeunes et une nouvelle formule d'aide à la mobilité : « la navette ».

Vous pouvez en savoir plus par téléphone (03 80 90 17 55) ou sur le site internet (csarnayleduc.fr).

Centre Social du Pays d'Arnay

Les mots croisés

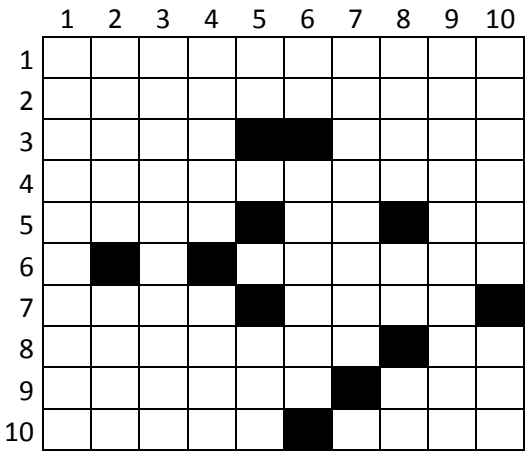

L'humeur du sanglier

Les mots sont parfois trompeurs. Tiens, prenez moi comme exemple : je suis un sanglier, une bête sauvage qui ravage des hectares de culture, des clôtures, qui blesse des chiens et parfois des chasseurs et – foi de marcassin – mon nom n'est pas devenu une insulte. Prenez mon cousin, le porc (le cochon, pour les intimes) un animal (déjà mieux comme nom!) qui nourrit nombre de population et dont ce qui ne se mange pas va encore être utilisé à des fins utiles, eh bien lui, il est devenu un nom d'insulte ! C'est curieux non ? J'espère bien qu'en tant que sanglier on ne me traitera jamais d'humain !

JD

Horizontalement :

1. Modeste moyen de locomotion. 2- Réduits au silence forcé. 3- Hymne d'Apollon ; brute, en effet ! 4- Il est falot mais moins pour le médium. 5- Cinéaste ; métal ; préposition latine. 6- Matent. 7- Pas forcément cher ; lia dur. 8- Le premier cercle ; note. 9- Une grande partie de l'électorat ; don. 10- Purgatifs ; pas toujours à poil mais ne bouge pas d'un poil.

Verticalement :

1- Ici les mille-feuilles ne se mangent pas ! 2- Racine à rejeter ; mis au début, c'est avant. 3- Poète anglais, amateur de scotch ? 4- Ancienne cité du Viêt-Nam ; Irlande gaëlique. 5- Préposition ; toit provençal. 6- Mot à répétition ; département. 7- Mis en pièces. 8- Succès musicaux ; ancienne abréviation postale ; saint normand. 9- Ils passent le bac sans se mouiller (ou pas !). 10- Vont en justice ; pièce de charrue.

Solution du « mots croisés » précédent.

Horizontalement : 1. Féministes 2. Animalière 3. Numismates 4. Amitié 5. Tezel (Bretzel)- Aasg (saga) 6. Ira - Largua 7. Qen - Adroit 8. Ur – Ereinté 9. Eau –Drme (drame) 10. Situé - ESNS. **Verticalement** : 1. Fanatiques 2. Enumérerai 3.Mimizan - Ut 4. Imite 5. Nasillarde 6. Ilme (lime) - Ader 7. Sia - Arrime 8. Tétragones 9. Ere - Suit 10. Ses - Gâtées.

En attendant la nouvelle année, allons voir si hier était un passé simple pour ce présent difficile dans ce monde imparfait ..., mais que l'espoir du futur nous fera toujours vivre...

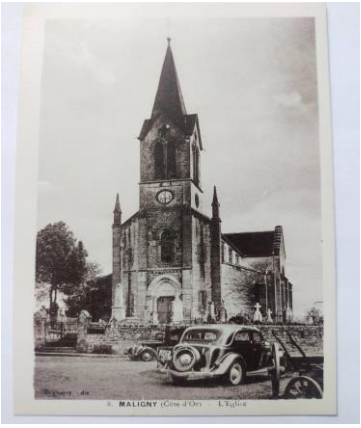

Merci à Daniel F. pour les photos et le commentaire !

C'est dimanche, vous avez remarqué l'heure à l'horloge? Pendant que ces Dames étaient à la messe, ces Messieurs étaient au bistrot (à cette époque, il y en avait au moins trois sur la place).

BONNE ANNEE 2023